

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 2 novembre 1950.-

N°3037/T.P.

Objet:

Repression hausse des
prix des matériaux et
des constructions.-

Monsieur le Chef de Service,

ASTRIDA



1411

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en
annexe les tableaux du 3e trimestre de l'année 1950
concernant la répression de la hausse des prix.-

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur le Chef du Service
des Travaux Publics,

à

U S U M B U R A.-

LISTE DES PRIX UNITAIRES DES MATERIAUX.

<u>N°</u>	<u>Matériaux</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix</u>	
1°	Moëllons	m3	I50	
2°	Pierraille grosse) 5 à 8 cm.) préciser s.v.p.	I50	
	" fine) 2 à 5 cm.	I50
3°	Gravier	"	I50	
4°	Sable	"	I50	
5°	Briques cuites	le 1.000	600	
6°	Ciment) Katanga	(T.prix Usumbura	2.900
			(T.plus transport	3.500
) Belgique	(T.prix Usumbura	3.850
			(T.plus transport	4.250
7°	Chaux	T.	I.600	
8°	Fer à béton	Kgs.	I0,75 Usumbura +	
			à transport	
9°	Bois de charpente	m3	I3	
10°	Tôles ondulées galvanisées ép.8/10		3.000	
		6/10	I50 à Astrida	
		4/10	I35	
11°	Tôles faitières	mct Prix Usumbura	65	
12°	Plaques ondulées en fibro-ciment			
13°	Faitière en fibro-ciment	omt	-	
14°	Tuiles	P.	2,50	
15°	Couleur à l'huile préparé	Kgs.	45	
16°	Couleur à l'eau	Kgs.	45	
17°	Vernis	L.	70	

Avis du Chef du Service Provincial
des Travaux Publics,

Etabli par l'Administrateur Chef de
Territoire, I.REISDORFF,



LISTE DES PRIX UNITAIRES DES OUVRAGES.

<u>N°</u>	<u>Désignation</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix</u>
I°	Fouilles- Déblais	m3	8
	Remblais	"	I3
2°	Béton B.	"	2.400
3°	Maçonneries en moellons	"	550
4°	Maçonnerie en briques	"	675
5°	Béton C. armé	"	4.250
6°	Pavement-(indiquer la nature) cimenté	M2	I75
7°	Plafonds (arabe)	"	45
8°	Enduit extérieur au ciment	"	I25
9°	Enduit intérieur chaux	"	25
10°	Enduit pavement	"	75
11°	Charpente et Gitage placé(en)	m3	4.600
12°	Toiture(indiquer la nature) { tuiles	m2	I05
	{ tôles		I75
13°	Menuiseries doubles avec quincailleries, placées	"	750
14	Menuiseries simples, placées	"	400
14°	Peinture à l'huile	"	25
15°	Peinture à l'eau	"	I5
16°	Vernis	"	35
17°	Badigeon	"	I2

Avis du Chef du Service
Provincial des Travaux Publics,

Etabli par l'Administrateur Chef
de Territoire,



SALAIRES ET FRAIS D'ENTRETIEN DE LA M.O.I.

	SALAIRE JOURNALIER	FRAIS D'ENTRETIEN (Ration hebdomadaire).
Maçons	de 10 frs à 25 frs	Sans ration
Charpentier	de 10 frs à 25 frs	idem
Orgerons	de 8 frs à 16 frs	idem
Peintres	de 8 frs à 15	idem
Aides	de 5 frs à 7 frs	idem
Journaliers ou Manoeuvres	0 0 5 frs 0 0	idem

Avis du Chef du Service des
Travaux Publics du Ruanda-Urundi,

Etabli par l'Administrateur Chef
de Territoire,

